

CONSERVATOIRE DE METZ MÉTROPOLE



PRIMAIRES, COLLÈGES, LYCÉES
DES HORAIRES ADAPTÉS
CHAM, CHAD, S2TMD, AHOR



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ouverts aux élèves motivés par la pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale, les aménagements d'horaires permettent de coordonner plus harmonieusement scolarité et pratique artistique.

Les différents dispositifs proposés par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole (CRR) intègrent une partie importante des cours liés à la discipline choisie dans le temps scolaire.

En partenariat avec des établissements d'enseignement général publics et privés situés à proximité du CRR, ils concernent les niveaux du primaire, collège et lycée.

DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT PRIVILÉGIÉES

Les équipes pédagogiques des établissements scolaires et du conservatoire élaborent conjointement le dispositif de formation en adéquation avec les orientations interministérielles et/ou les projets d'établissement.

Outre des conditions d'emploi du temps favorables, ces aménagements d'horaire :

- ✓ favorisent le rythme de l'enfant ;
- ✓ offrent une pratique artistique renforcée ;
- ✓ proposent des groupes aux effectifs plus réduits.

Le conservatoire s'attache à placer au cœur de ces dispositifs les principes d'exigence et d'engagement de la part des élèves et de leurs parents permettant ainsi de créer la meilleure émulation et la meilleure progression possibles dans les apprentissages. Jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat technologique Sciences et Technique du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD), ces classes permettent de développer des compétences artistiques confirmées tout en laissant largement ouvertes les possibilités d'orientation dans l'enseignement supérieur.

BON À SAVOIR :

Une réunion d'information pour l'entrée en CHAM ou CHAD (élémentaire et secondaire) a lieu tous les ans au Collège Taison. **La date sera consultable sur le site internet du CRR.**

PRIMAIRES, COLLÈGES, LYCÉES
DES HORAIRES ADAPTÉS CHAM, CHAD, S2TMD, AHOR

	Établissements partenaires	Classes concernées	Discipline dominante	Autres disciplines obligatoires	Organisation des cours	Comment intégrer le dispositif ?	Coût d'inscriptions pour une année scolaire au CRR
CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE OU DANSE (CHAM OU CHAD)	École primaire Claude Debussy	Du CE1 au CM2	✓ Instrument ou voix.	Formation musicale musique. Chant choral. Musique d'ensemble.	Essentiellement lundis et jeudis après-midi au CRR.	Inscription au secrétariat de la scolarité jusqu'au début du mois de mars (y compris pour les élèves déjà au CRR). Examen d'entrée au CRR à partir de mars. Commissions d'admission et communication de la décision aux familles par la Direction des services de l'Éducation nationale en mai.	Frais de dossier 70 € (Exonération des frais de scolarité).
		Du CE2 au CM2	✓ Danse classique ou danse contemporaine.	Formation musicale danse. Danse classique ou contemporaine (selon la dominante choisie).	Les deux demi-journées au CRR font intégralement partie du temps scolaire et sont soumises à assiduité, au même titre que le temps passé à l'école.		
	Collège Taison	De la 6 ^e à la 3 ^e	✓ Instrument, voix, danse classique, danse contemporaine ou danse jazz.	En musique : formation musicale, pratique collective instrumentale, chant choral. En danse : classique, contemporain ou jazz (selon la dominante choisie), formation musicale danse.	Essentiellement mardis et vendredis après-midi au CRR. D'autres cours peuvent avoir lieu en soirée, les mercredis et samedis. Allègement d'horaires dans les enseignements au collège.		Frais de dossier 70 € (Exonération des frais de scolarité).
SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE (S2TMD)	Lycée Fabert Internat possible sous réserve de places disponibles	2 ^{nde}	✓ Culture et pratique de la musique, de la danse ou du théâtre.	Elles sont définies selon le cursus suivi au CRR.	La classe de 2 ^{nde} propose cet enseignement optionnel avec un emploi du temps aménagé, sans réduction d'horaires, qui libère deux après-midi dans la semaine pour les cours au CRR et le travail scolaire personnel.	Inscription au secrétariat de la scolarité dès février. Les élèves désirant intégrer cette filière doivent être inscrits au CRR ou passer un examen d'entrée dès la classe de 3 ^e ou de 2 ^{nde} . Le niveau conseillé est celui de fin de 2 ^e cycle de conservatoire au regard des compétences attendues en musique et en danse aux épreuves de baccalauréat S2TMD. Cette section est destinée aux élèves fortement motivés par ce type d'études.	Frais de dossier 70 € + Frais de scolarité conformément à la grille tarifaire du conservatoire (voir site internet).
		1 ^{re} et Terminale S2TMD	✓ La section S2TMD (subordonnée à des études au CRR) prépare au baccalauréat Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse.	L'inscription dans ce type de cursus et d'options suppose un investissement sur des projets artistiques multiples menés par le lycée et le conservatoire.	Des après-midi libérés pour les cours au CRR. D'autres cours peuvent avoir lieu en soirée, les mercredis et samedis.		Frais de dossier 70 € (Exonération des frais de scolarité).
AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES (AHOR)	Ensemble scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde Internat possible pour les filles (du collège au lycée)	Du CP à la 3 ^e	✓ CP : initiation musique et danse. ✓ À partir du CE1 : instrument ou voix. ✓ À partir du CE2 : danse.	En musique à partir du CE1 : même cursus que les autres élèves du CRR, inscrits en cursus traditionnel. En danse à partir du CE2 : même cursus que les autres élèves du CRR, inscrits en cursus traditionnel. (Cf. guide des enseignements sur le site internet du conservatoire).	Un ou deux après-midi au CRR. Les cours d'instrument ont lieu obligatoirement en dehors du temps scolaire.	Pour une 1 ^{re} inscription, quel que soit le niveau scolaire, inscription à partir du printemps au service de la scolarité du CRR. Admission définitive après avis des équipes pédagogiques des deux établissements après examen d'entrée (pas d'examen d'entrée pour les élèves de CP). Pour les élèves déjà inscrits au CRR et sollicitant une admission AHOR en cours de scolarité : admission sur avis des équipes pédagogiques des deux établissements, sans examen.	Frais de dossier 70 € + Frais de scolarité conformément à la grille tarifaire du conservatoire (voir site internet).

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PARTENAIRES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLAUDE DEBUSSY

29/31 boulevard Paixhans – 57000 Metz

Tél. : 03 87 74 12 32

COLLÈGE TAISON

35 rue Taison – 57000 Metz

Tél. : 03 87 50 12 00

LYCÉE FABERT

12 rue Saint-Vincent – 57000 Metz

Tél. : 03 87 30 03 03

ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVÉ SAINT-ÉTIENNE SITE LA MISÉRICORDE

11 rue des Récollets – 57000 Metz

Tél. : 03 87 75 45 76

PLUS D'INFORMATIONS

Conservatoire à Rayonnement Régional

Gabriel Pierné – Metz Métropole

2 rue du Paradis – 57000 METZ

Tél. : 03 87 15 55 60 ou 61

conservatoire.metzmetropole.fr



conservatoire.metzmetropole.fr

